

DÉCISION DU MAIRE
(Prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° VILLE_2023DC076

OBJET : CONTRAT CESSION UN PTIT AIR DE FAMILLE

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

Considérant que la Ville de Corbas souhaite développer l'accès à la culture et à la lecture pour les personnes âgées, dans le cadre de la « Semaine bleue ».

Considérant que la médiathèque municipale souhaite mettre en place un spectacle en partenariat avec l'association Un p'tit air de famille.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure, avec l'association Un p'tit air de famille, sise 47 rue Radisson à Tarare 69170, un contrat de cession permettant aux deux parties de s'associer pour la représentation d'un spectacle.

ARTICLE 2 : Ce spectacle, « Angèle en goguette », s'adresse au grand public, en particulier au public des personnes âgées. Il aura lieu le jeudi 5 octobre 2023 à 14h30 dans les locaux de la médiathèque municipale de Corbas.

ARTICLE 3 : Le règlement de la dépense de 600,42 € TTC s'effectuera au chapitre 011 fonction 313 compte 6288 du budget municipal.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.